



Syndicat Intercommunal
du Grand Vallat

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-quatre juin,

N°24.03.19

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Madame VENTRON Amapola.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 18 juin 2024

Présents	8
Pouvoirs	2
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Amapola VENTRON, Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

OBJET :

« JOURNÉE DE
RECOMPENSE » DES
JEUNES BÉNÉVOLES
EFFECTUANT UN
CHANTIER ÉDUCATIF

POUVOIRS : Joseph CASSARO à Richard MALLIÉ et Sylvie SOUCHON à Amapola VENTRON.

ABSENTS EXCUSÉS : Corinne LE MEUT et Mathieu PIETRI

Le service prévention du SIGV organise et encadre les chantiers éducatifs à destination des 16/25 ans en partenariat avec la mission locale et les communes membres.

Pour rappel, le chantier éducatif jeune est un outil éducatif qui vise à impliquer un groupe de jeunes âgés de 16 à 25 ans dans une activité de production ou de services pour le compte des collectivités.

Chaque année, pendant une semaine quatre à six jeunes sont mobilisés sur les trois chantiers organisés sur le territoire intercommunal.

Ces derniers sont destinés à :

- Confronter le jeune au monde du travail : découverte des règles du monde du travail, rémunération sur la base du SMIC,
- Aider le jeune à se réinsérer grâce à une expérience professionnelle. Les freins à l'emploi sont identifiés, le jeune est orienté vers les services compétents,
- Créer du lien social : entre les jeunes, avec les adultes du chantier. Une démarche de prévention et de médiation est aussi initiée par le service prévention qui encadre le chantier,
- Valoriser l'image du jeune : il reprend confiance en lui, développe un savoir-faire, obtient une reconnaissance, et son image est aussi valorisée dans sa commune.

Depuis 2022, seule l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP13) a l'agrément pour rémunérer les jeunes de 16 et 17 ans. Cette association n'intervenant pas sur notre territoire, cette tranche d'âge ne peut plus bénéficier de ce dispositif.

Afin de pouvoir mobiliser ces jeunes mineurs, le service prévention souhaiterait les impliquer sur des actions civiques telles que l'éco-citoyenneté ou tout projet visant notamment à l'embellissement des bâtiments communaux. Ainsi le futur citoyen prend conscience, grâce à ses initiatives, qu'il devient peu à peu acteur de la société et d'être capable pour le jeune de se projeter peu à peu dans l'avenir.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 013-241300425-20240624-24_03_19-DE

S'LO

CS du 24/06/2024
Délibération du 24.03.19

Dans le cadre d'une valorisation de l'investissement des jeunes bénévoles participant aux actions civiques, Madame la Présidente du SIGV propose « une journée de récompense » culturelle et/ou sportive en fonction du nombre de mineurs s'investissant telle que la découverte d'une grande ville comme Marseille ou Aix-en-Provence afin de déconstruire la représentation qu'ils en ont pour la recherche d'emploi, en y intégrant l'aspect culturel (street art au Panier par exemple) et finalisant leur journée sur une activité ludique type Escape game ou Prison Island. Un séjour de rupture pourrait également être envisagé en fonction de la problématique des jeunes.

Le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat assurera le paiement des prestations liées à la journée de récompense pour un montant de 50 € TTC par personne.

LE COMITÉ SYNDICAL
Où l'exposé de Madame la Présidente
Après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la prise en charge de la journée de récompense culturelle et/ou sportive des jeunes bénévoles participant aux chantiers éducatifs d'un montant de 50 € TTC par personne.

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget 2024 du Syndicat,

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : 27/06/2024 et de la
publication le : 27/06/2024



Amapola VENTRON,
Présidente

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : FURLAN Hélène

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	24_03_19
Objet :	Journée de récompense des Jeunes Bénévoles effectuant un chantier éducatif
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20240624-24_03_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20240624-24_03_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	893 o
Document principal (Délibération) Nom original : 24.03.19 Journée de récompense chantier éducatif.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20240624-24_03_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	971 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2024 à 11h12min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2024 à 11h12min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2024 à 11h13min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2024 à 11h13min13s	Reçu par le MI le 2024-06-27